

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Délibération N° 048-2025

**TARIFS CANTINE AU
01 01 2026 et
DISPOSITIF CANTINE
A 1€**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le seize du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Mme CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 16 décembre 2025

Présents :

MM CHAMBRAS, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, SAGE
Mmes BOUDRIE, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, MOUSNIER,
VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. FOURCHES (procuration à Mme MOUSNIER)
M. RHODES (procuration à Mme VILLATOUX)
M. VILLETTÉ (procuration à M. MANCI)
Mme CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES)

Absents non excusés :

Mme POUGET

Secrétaire de Séance : M. CHAMBRAS

Madame le maire rappelle les délibérations D033-2023 et D040-2023 par lesquelles le conseil municipal a instauré et révisé une tarification sociale de la cantine; Elle indique que suite à l'augmentation du tarif par le collège au 01 01 2026 (le prix du repas passe de 2,95€ à 3€), il convient de réajuster la grille tarifaire.

Madame le maire propose la tarification suivante :

TRANCHES	QF CAF	TARIF CANTINE 2026	AIDE DE L'ETAT
1	Inférieur ou égal à 1000€	1€	3€
2	De 1001 à 1500€	2€	0
3	1501 et plus	3€	0

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.

Le maire, Simone CROUZETTE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Crouzette".

